

(A)
(N° 284.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 AOUT 1889.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires
pour l'exercice 1889 (1).

AMENDEMENT.

ART. 41^{bis}.

Premier crédit pour l'exécution du projet de Bruges port
de mer fr. 1,000,000 »

AMÉDÉE VISART

(1) Budget, n° 184, XIV.
Amendements du Gouvernement, n° 240 et 256.
Rapport, n° 275.

Ce document remplace le n° 284 distribué hier.